

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le 14 décembre 2016, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Madame la conseillère Mona Wood
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

324.12.16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

Que le dossier relatif à l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve est reporté à la séance d'ajournement.

1		Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village
2		Adoption de l'ordre de jour
3		ADMINISTRATION
3	1	1 Approbation des procès-verbaux
3	1	2 Rapport du Directeur général relatif au suivi des dossiers en cours
3	2	1 Bordereau de dépenses
3	2	2 État des activités financières au 30 novembre 2016
3	2	3 Affectations du surplus
3	2	4 Approbation des projets du fonds de roulement
3	2	5
3	3	Correspondance
3	4	Personnel
3	4	1 Nomination des maires suppléants
3	4	2 Code d'éthique – dépôt des déclarations de l'année 2016
3	4	3 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil
3	5	Résolution
3	5	1 Horaire 2017 des séances du conseil
3	5	2
3	6	Réglementation
3	6	1 Avis de motion – Règlement 548-2017 – Travaux aqueduc du Village
3	6	2

Municipalité de Morin-Heights

4		SÉCURITÉ PUBLIQUE
4	1	1 Rapport mensuel du Directeur
4	1	2 Rapport d'activité de la SQ
4	2	Personnel
4	2	1
4	3	Résolution
4	3	1
4	4	Réglementation
4	4	1
5		TRAVAUX PUBLICS
5	1	Rapport mensuel du Directeur
5	2	Personnel
5	2	1 Entente – horaire de travail 'équipe B'
5	3	Résolution
5	3	1 Acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve
5	3	2
6		URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6	1	Rapport mensuel du Directeur de l'urbanisme
6	1	2
6	3	Résolution
6	3	1 Municipalisation de la rue du Portageur
6	4	Réglementation
6	4	1
7		LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
7	1	1 Rapport
7	1	2 Rapport du Directeur, réseau plein air
7	2	Personnel
7	2	1 Embauche – personnel du personnel de ski de fond et de raquette
7	2	2 Embauche - surveillance de la patinoire
7	3	Résolution
7	3	1 Reconduction du protocole d'entente relatif aux enfants requérants des services personnalisés au camp de jour
7	4	Réglementation
8		Affaires nouvelles
9		Période de questions
10		Levée de l'assemblée

325.12.16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2016 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2016 et prend note des corrections d'office apportées aux résolutions suivantes :

A.M. 09.08.16 (Avis de motion- Règlement 544-2016 qui modifie le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Morin-Heights adopté par le règlement 489-2013).

239.09.16 (Adoption du règlement 544-2016 qui modifie le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Morin-Heights adopté par le règlement 489-2013).

Municipalité de Morin-Heights

326.12.16 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIF AU SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le dossier de suivi des projets en date du 7 décembre 2016.

327.12.16 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de novembre 2016 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire qui a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau de dépenses	
Du 1 ^{er} au 30 novembre 2016	
Comptes à payer	710 809,17 \$
Comptes payés d'avance	291 710,77 \$
Total des achats fournisseurs	1 002 519,94 \$
Paiements directs bancaires	6 111,44 \$
Sous total - Achats et paiements directs	1 008 631,38 \$
Salaires nets	108 308,26 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (novembre 2016)	<u>1 116 939,64 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

328.12.16 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 NOVEMBRE 2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 novembre 2016.

329.12.16 AFFECTATION DU SURPLUS

Considérant que le Conseil a étudié les projets d'infrastructures et les évaluations budgétaires pour 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Municipalité de Morin-Heights

Que ce conseil affecte au budget 2017, le surplus libre comme suit :

Travaux d'infrastructure 2017	195 621,00 \$
Élections 2017	36 866,00 \$

330.12.16 APPROBATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2017

Considérant que le Conseil a étudié les demandes des services en regard des investissements nécessaires;

Considérant que ces investissements sont prévus au programme triennal d'immobilisation de l'année 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil approuve les projets suivants qui seront financés par le fonds de roulement.

SSI	Acquisition d'une camionnette	30 000,00 \$
PLEIN-AIR	Acquisition d'un déchiqueteurs	20 000,00 \$
TP	Remplacement du camion citerne 1984	25 000,00 \$
TP	Échange de la rétrocaveuse CAT	111 000,00 \$
PARC	Achat tracteur gazon pour soccer	7 000,00 \$
PLEIN-AIR	Construction d'un abris pour les équipements	10 000,00 \$
PARC	Agrandissement aire de stationnement supérieur Lummis	20 000,00 \$
TP	Construction d'un abris pour entreposage	30 000,00 \$

Que la période l'amortissement sera établie lors de l'adoption de la résolution d'acquisition.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de novembre 2016. Le Conseil avant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

F. Gratton : 903, des Primeroses
M. Lafleur : 40, de Cahors
D. Bayers : 93, Old Settlers ouest
MAMOT: commentaires au plan d'intervention
CCQ : salariés permanents
M. Boucher : partage de la route
P. Blanchard : sondage
J. Richard : ordures – 50, Chevreuil
Élections – annexe PL83
FQM : projet de loi 102
Lafarge Canada : sable
Directeur général des élections : loi 83
MRC des Pays-d'en-Haut : Guide du citoyen
MAMOT : refus – subvention pour chalet Bellevue

Municipalité de Morin-Heights

Prévoyance envers les aînés : demande d'aide financière
Akifer : offre de services
Loisirs Laurentides : Jeux du Québec
Statistique Canada : enquête
UMQ : adhésion
B. Bélanger : rue Clairière
Domaine Balmoral : assemblée générale
Québec municipal : adhésion 2017
MMQ : calendrier de formations
Québec-Municipalités : redéfinition
Matières résiduelles – novembre 2016
RIDR : bulletins
T. Leslie (Common's) - remerciements

331.12.16 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

Considérant que le Code municipal prévoit la nomination d'un maire suppléant autorisé à agir pour la municipalité en cas d'absence du Maire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil nomme les conseillers suivants, maire suppléant, pour une période de trois mois chacun:

Date	Nom
1 ^{er} janvier – 31 mars 2017	Leigh MacLeod
1 ^{er} avril – 30 juin 2017	Jean Dutil
1 ^{er} juillet – 30 septembre 2017	Jean-Pierre Dorais
1 ^{er} octobre – 31 décembre 2017	Claude Philippe Lemire

Que ce conseil autorise que les paiements trimestriels des honoraires de pro-maire soient déboursés une fois l'an, vers le 15 décembre.

Que ce conseil nomme Monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire à titre de représentant suppléant de la Municipalité au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut en cas d'absence de monsieur le Maire.

Que le Conseil autorise les conseillers suivants à signer les effets bancaires en l'absence du Maire; Madame la conseillère Leigh Macleod et Messieurs les conseillers Claude Philippe Lemire, Jean Dutil, Jean-Pierre Dorais, avec les co-signataires, le Directeur général, Monsieur Yves Desmarais et le secrétaire-trésorier adjoint Monsieur Michel Grenier.

332.12.16 CODE D'ÉTHIQUE – DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE L'ANNÉE 2016

Le Directeur informe le Conseil qu'il n'a reçu aucune déclaration à inscrire au registre public des déclarations faites par un membre du conseil, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé, lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (ci-après « Loi sur l'éthique ») (c. E-15.1.0.1) et le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Morin-Heights.

Municipalité de Morin-Heights

333.12.16 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, les déclarations d'intérêt pécuniaire conformément aux dispositions de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités pour l'année 2017 de tous les membres du conseil: monsieur le maire Timothy Watchorn, Mesdames les conseillères Mona Wood, Leigh MacLeod ainsi que messieurs les conseillers Peter MacLaurin, Jean Dutil, Jean-Pierre Dorais et Claude P. Lemire.

334.12.16 HORAIRE 2017 DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et résolu unanimement par tous les conseillers:

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront les mercredis et qui débuteront à 19h30:

18 janvier	12 juillet
8 février	9 août
8 mars	13 septembre
12 avril	4 octobre
10 mai	15 novembre
14 juin	13 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

A.M. 16.12.16 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 548-2017 – TRAVAUX – AQUEDUC DU VILLAGE

Avis est donnée par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le règlement 548-2017 relatif aux travaux de remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable et les travaux connexes sur le chemin du Village et un emprunt de 2 724,519 \$ pour y pourvoir sera déposé lors d'une prochaine séance.

Que la totalité de la somme 1 383 679,95 \$ provenant du programme de remboursement de la taxe d'accise sur l'essence sera affecté au projet.

Que le règlement sera amorti sur une période de 20 ans et sera assumé à 75 % par une taxe sur l'évaluation des immeubles desservis par le réseau d'eau potable du Village et 25 % par une taxe foncière sur l'ensemble des immeubles de la municipalité.

Municipalité de Morin-Heights

335.12.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de novembre 2016 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

336.12.16 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec de novembre 2016.

337.12.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de novembre, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

338.12.16 ENTENTE - HORAIRE DE TRAVAIL 'ÉQUIPE B'

Considérant que selon l'Article 13.01 b) cols bleus de la convention collective en vigueur, une équipe de soirée est prévu au service des travaux publics pour la période d'hiver, du 1er décembre au 15 avril;

Considérant qu'aucun journalier chauffeur opérateur régulier n'est intéressé à compléter l'équipe de soirée;

Considérant que les partis s'entendent pour établir un projet pilote pour l'hiver 2016-2017 en conformité à l'article 53 de la Loi sur les normes de travail N-1.1 qui autorise « l'étalement des heures de travail de ses salariés sur une base autre qu'une base hebdomadaire, à condition que la moyenne des heures de travail soit équivalente à la norme prévue dans la loi ou les règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Mathieu Groulx au poste de journalier chauffeur opérateur temporaire pour l'équipe « B » pour la saison d'hiver 2016-2017 selon les termes de la lettre d'entente datée du 7 décembre 2016 et de la convention collective en vigueur.

339.12.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de novembre 2016 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

Municipalité de Morin-Heights

340.12.16 MUNICIPALISATION DE LA RUE DU PORTAGEUR

Considérant que la compagnie propriétaire du Boisé du Sommet a présenté une demande à l'effet que la rue du Portageur soit intégrée au réseau routier municipal;

Considérant que les travaux de construction des infrastructures de rue ont été réalisés en concordance à la Politique de construction des infrastructures de la Municipalité et que les conditions exigées à la résolution 297.12.15 ont été rencontrées, tel que le confirme le chargé de projet Paul Mondor de l'Équipe Laurence, *experts-conseils* dans la correspondance du 10 novembre 2016;

Considérant que la Politique prévoit la municipalisation de rue est acceptée lorsqu'il y a un minimum de quatre bâtiments construits dont la valeur déclarée représente 100 000 \$ le cent mètres;

Considérant que la valeur au rôle d'évaluation des huit immeubles construits est de 3 170 200 \$, ce qui représente un ratio de 487 723\$ le cent mètres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte de municipaliser la rue.

Que la rue suivante soit cédée gratuitement à la Municipalité et intégrée au réseau routier municipal:

RUE	DISTANCE	LOTS
Rue du Portageur	650 m	5 086 123

Que les frais relatifs à l'acquisition de la rue soient assumés par le promoteur.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Que l'entretien de cette rue doit se poursuivre pour la période hivernale 2016-2017 durant la préparation de la transaction.

341.12.16 SERVICE DES LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

342.12.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU RÉSEAU PLEIN AIR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du Directeur du réseau plein air.

Municipalité de Morin-Heights

343.12.16 EMBAUCHE DU PERSONNEL DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobie;

Considérant qu'un employé embauché par la résolution 288.10.16 est en congé de maladie;

Considérant que le Directeur du réseau plein air a déposé au conseil une description de tâche relative à ces postes en date du 7 décembre, 2016;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2016-2017;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche des employés suivants aux conditions établies par la « Politique salariale des employés du Réseau plein air » :

Noms	Postes	Échelon 2017
Darren Green	Préposé, entretien des sentiers	9
Adrian Horn	Préposé, entretien des sentiers	1
Regan Moran	Préposé, entretien des sentiers	6

344.12.16 EMBAUCHE – SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

Considérant le rapport déposé par la Directrice du service des Loisirs daté du 7 décembre 2016;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de deux préposés pour la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2016-2017 aux conditions établies à la description de tâche annexée à la présente comme suit:

Nom	Poste	Taux horaire
Roberta Hurwitz	Surveillante de patinoire	17,00 \$

345.12.16 RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX ENFANTS REQUÉRANTS DES SERVICES PERSONNALISÉS AU CAMP DE JOUR

Attendu que la plupart des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut offrent un camp d'été aux enfants âgés de 5 à 14 ans;

Municipalité de Morin-Heights

Attendu que depuis toujours, les enfants d'une municipalité ont la possibilité de s'inscrire au camp d'été d'une autre municipalité;

Attendu que les municipalités désirent poursuivre dans la même orientation à savoir, inscrire des enfants provenant d'une autre municipalité au camp d'été;

Attendu les récents jugements rendus à Stoneham et Québec relativement à l'inscription des enfants nécessitant un accompagnateur;

Attendu que de plus en plus d'enfants ayant des besoins particuliers associés à un diagnostic médical requièrent un encadrement personnalisé;

Attendu que les municipalités reconnaissent qu'il est impératif d'intégrer ces enfants aux activités d'un camp d'été;

Attendu que souvent, ces enfants doivent être soutenus par un accompagnateur;

Attendu la résolution 93.04.15;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et résolu unanimement par les conseillers:

Que la Municipalité s'engage à payer les coûts engendrés pour l'embauche d'un accompagnateur lors de l'inscription d'un enfant de la Municipalité dans un camp d'été d'une autre Municipalité. Ces coûts représentent les coûts réels pour l'embauche du personnel requis moins les frais d'inscription. À ces coûts, peuvent s'ajouter des frais d'administration représentant un maximum de 15% selon la politique de la municipalité hôte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

346.12.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod

Que cette séance soit ajournée au mercredi, 21 décembre 2016 à 17h00 pour le dossier suivant :

- Acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues à ce procès-verbal*

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Sept personnes étaient présentes à l'assemblée.